

EFFECTIFS: 1 Élève par véhicule

HORAIRES: A voir avec l'auto-école.

DURÉE:

- Minimum 20 heures obligatoire (Boîte mécanique)
- Minimum 13 heures obligatoires (Boîte automatique, avec une régulation à la boîte mécanique possible en auto-école au bout de 6 mois après un minimum de 7h de conduite)

PROGRAMME:

- 1. MAÎTRISER LE MANIEMENT du véhicule dans un trafic faible ou nul
- 2. APPRÉHENDER la route et circuler dans des conditions normales
- 3. CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers
- 4. PRATIQUER une conduite autonome, sûre et économique

SUIVI DES ACQUIS EN COURS DE FORMATION:

- Livret de formation aux permis B
- Fiche individuelle physique ou numérisée

DIPLÔME VISE:

- Passer avec succès l'épreuve théorique générale (E.T.G) d'admissibilité portant sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur celle des bons comportements du conducteur si celle-ci n'est pas déjà obtenue depuis moins de 3 ans.
- Passer avec succès l'épreuve pratique d'admission permettant de contrôler les connaissances, les aptitudes et le comportement des candidats, nécessaires pour circuler de manière autonome et en toute sécurité en tenant compte des spécificités propres chaque véhicule.

NUMERO DE DECLARATION D ACTIVITE : 76340921534



Auto-école Warning

1bis Rue de Prague 34300 Agde

Tél: 0467001924 / Mail: auto-ecole-warning@sfr.fr

Siret: 8214277130002828 / Agrt: E1603400240

TVA Intracommunautaire: FR91821427713

HORAIRE D'OUVERTURE BUREAU:

	MATIN	APRÈS-MIDI
LUNDI		
MARDI	10H -- 12 H	13H -- 19 H
MERCREDI	10H -- 12 H	13H -- 19 H
JEUDI	10H -- 12 H	13H -- 19 H
VENDREDI	10H -- 12 H	13H -- 19 H
SAMEDI	10H -- 12 H	13H -- 16 H

HORAIRE POUR LA CONDUITE :

	MATIN	APRÈS-MIDI
LUNDI	08H -- 12 H	13H -- 19 H
MARDI	08H -- 12 H	13H -- 19 H
MERCREDI	08H -- 12 H	13H -- 19 H
JEUDI	08H -- 12 H	13H -- 19 H
VENDREDI	08H -- 12 H	13H -- 19 H
SAMEDI	08H -- 12 H	13H -- 19 H

CONDUITE ACCOMPAGNÉE

LES 5 GRANDS AVANTAGES DE LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE

- 1 LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE AUGMENTE VOTRE CHANCE DE RÉUSSITE À L'EXAMEN**
74% POUR L'APPRENTISSAGE ANTICIPÉ CONTRE 55% POUR LA FILIÈRE CLASSIQUE.
- 2 LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE PEUT VOUS PERMETTRE DE RÉDUIRE LE COÛT DE VOTRE FORMATION**
LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE EST EN MOYENNE MOINS ONÉREUSE QUE LA FILIÈRE CLASSIQUE.
- 3 LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE DIMINUE VOS RISQUES D'ACCIDENT**
LES JEUNES CONDUCTEURS ISSUS DE LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE ONT MOINS D'ACCIDENTS QUE CEUX ISSUS DE LA FILIÈRE CLASSIQUE.
- 4 LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE PEUT RÉDUIRE LE PRIX DE VOTRE ASSURANCE**
DE NOMBREUSES COMPAGNIES D'ASSURANCE PROPOSENT DES PREMIERS CONTRATS JEUNES CONDUCTEURS À DES TARIFS AVANTAGEUX.
- 5 LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE PEUT VOUS PERMETTRE DE RÉDUIRE LA PÉRIODE PROBATOIRE DU PERMIS**
UNIQUEMENT DANS LE CAS DE L'APPRENTISSAGE ANTICIPÉ DE LA CONDUITE, LA PÉRIODE PROBATOIRE DU PERMIS EST DE 2 ANS AU LIEU DE 3 ANS.

Taux de Réussite National

74,24 %

Taux de Réussite Départemental

63,68 %

FORMATION AAC

Avec code: 1599,00 € TTC

- 1 Frais de dossier
- 1 code en ligne
- 1 Formation code valable 1 an
- 1 d'évaluation de conduite
- 20 heures de conduites obligatoires
- 1 rendez-vous préalable
- 2 Rendez-vous pédagogique
- 1 accompagnement à l'examen pratique

Décret n° 2015-741 du 24 juin 2015 pris pour l'application de l'article L. 112-6 du code monétaire et financier relatif à l'interdiction du paiement en espèces de certaines créances

L'APPRENTISSAGE de la CONDUITE ACCOMPAGNEE (A.A.C)

LA FORMATION A LA CONDUITE ACCOMPAGNEE

- Elle est semblable à la formation du permis B (voiture) mais elle est complétée par une période de conduite accompagnée d'un tuteur, d'une durée d'un an minimum et de 3000 kilomètres parcourus.
- Elle aide à acquérir beaucoup plus d'assurances pour l'épreuve pratique future.
- Avec la conduite accompagnée mon permis démarre bien.
- Quelle conduite accompagnée est faite pour toi ?
- Les accompagnateurs doivent justifier de 3 ans de permis de conduire au minimum et avoir un âge supérieur ou égal à 23 ans.
- Il peut être un parent ou une personne choisie par les parents (et à condition d'être acceptée par l'assureur du jeune conducteur).

ÂGE POUR DEBUTER LA FORMATION CONDUITE ACCOMPAGNEE

- Pour débiter votre formation, vous devez avoir au minimum 15 ans.
- Être enregistré en préfecture
- Disposer d'un livret d'apprentissage de la conduite

FORMATION PERMIS CONDUITE ACCOMPAGNEE

OBJECTIFS : Obtenir la catégorie B du permis de conduire.

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS:

- Avoir minimum 15 ans pour l'apprentissage de l'ACC.
- Avoir la nationalité Française, ou justifier de la régularité de son séjour en France .
- Résidence normale et domicile en France
- Pour les candidats âgés de 17 ans révolus à 25 ans non révolus, être à jour au regard de la journée défense et citoyenneté(JDC) en étant en capacité de fournir l'attestation de participation, ou l'attestation provisoire en instance de convocation à la journée défense et citoyenneté ou l'attestation individuelle d'exemption.
- Être enregistré en préfecture
- Disposer d'un livret d'apprentissage de la conduite

INTERVENANTS:

- Enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaires du B.E.P.E.C.A.S.E.R, ou du titre professionnel d'Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière
- Chaque Enseignant bénéficie d'une autorisation préfectorale d'enseignement

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES:

- Pédagogie et didactique
- Méthodes et techniques adaptées aux adolescents et aux adultes.

Moyens et outils:

- Salle de cours équipées de moyens informatiques /vidéo-projection.
- Outils pédagogiques et réglementaires
- Documentation professionnelle
- Aires d'évolutions et parcours adaptés aux élèves conducteurs en cours de formation

Véhicules :

- Véhicules à boîte manuelle ou automatique de la catégorie B du permis de conduire.

1 LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE AUGMENTE VOTRE CHANCE DE RÉUSSITE À L'EXAMEN

74% POUR L'APPRENTISSAGE ANTICIPÉ CONTRE 55% POUR LA FILIÈRE CLASSIQUE.



2 LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE PEUT VOUS PERMETTRE DE RÉDUIRE LE COÛT DE VOTRE FORMATION

LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE EST EN MOYENNE MOINS ONÉREUSE QUE LA FILIÈRE CLASSIQUE.

3 LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE DIMINUE VOS RISQUES D'ACCIDENT

LES JEUNES CONDUCTEURS ISSUS DE LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE ONT MOINS D'ACCIDENTS QUE CEUX ISSUS DE LA FILIÈRE CLASSIQUE.

4 LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE PEUT RÉDUIRE LE PRIX DE VOTRE ASSURANCE

DE NOMBREUSES COMPAGNIES D'ASSURANCES PROPOSENT DES PREMIERS CONTRATS JEUNES CONDUCTEURS À DES TARIFS AVANTAGEUX.

5 LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE PEUT VOUS PERMETTRE DE RÉDUIRE LA PÉRIODE PROBATOIRE DU PERMIS

UNIQUEMENT DANS LE CAS DE L'APPRENTISSAGE ANTICIPÉ DE LA CONDUITE, LA PÉRIODE PROBATOIRE DU PERMIS EST DE 2 ANS AU LIEU DE 3 ANS.

CONDUITE ACCOMPAGNÉE

DE LA

AVANTAGES

GRANDS

LES

N'OUBLIEZ PAS ! PENDANT LA FORMATION

- Vous ne pouvez pas conduire en dehors des frontières nationales
- Vous devez respecter toutes les règles du code de la route et les limitations de vitesse suivantes :

Autoroute	110
Route à 2 chaussées séparées par un terre-plein central	100
Autres routes	80
Agglomération	50

En savoir plus ?
securite-routiere.gouv.fr



Ministère de l'Intérieur
Délégation à la sécurité et à la circulation routières
Immeuble Garance - Place Beauvau - 75800 PARIS CEDEX 08

AVEC LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE

MON PERMIS DÉMARRE BIEN



SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES



AVEC LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE

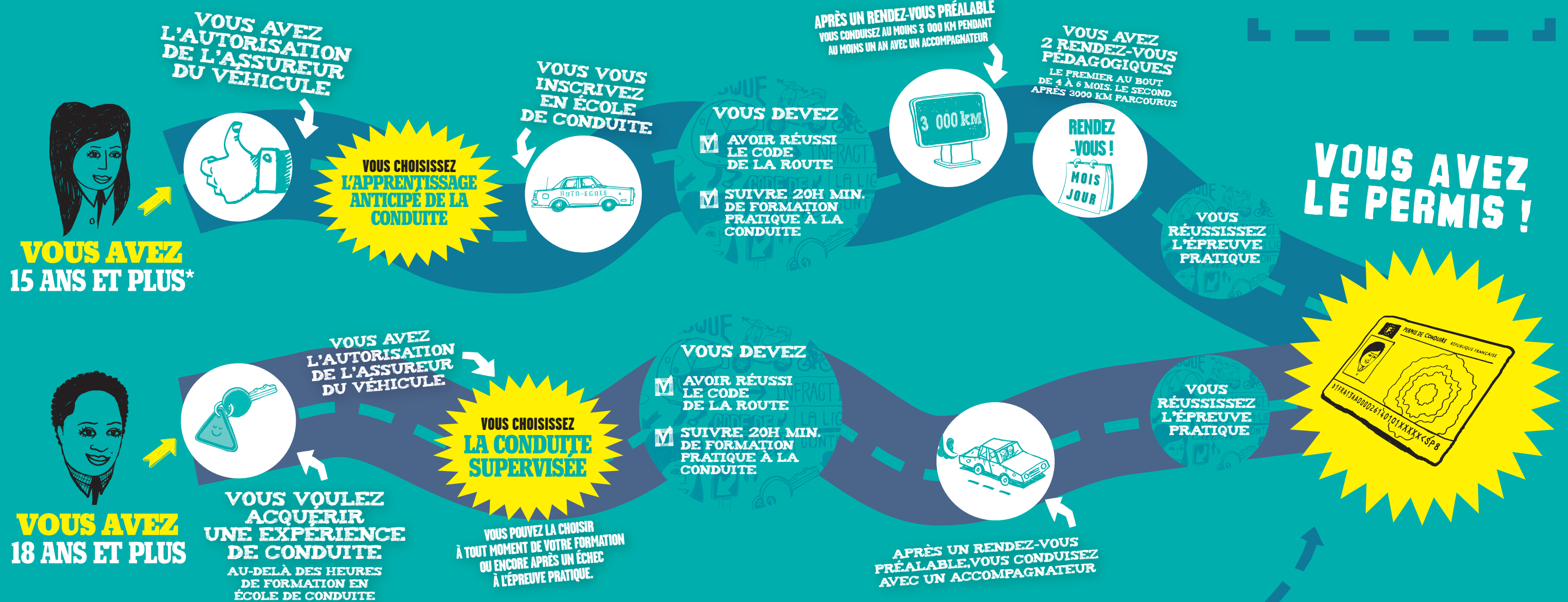
MON PERMIS DÉMARRE BIEN

Choisissez l'une des 3 formules de conduite accompagnée qui vous convient (Apprentissage anticipé de la conduite, Conduite supervisée, Conduite encadrée) et mettez toutes les chances de votre côté pour décrocher le permis.

LES ACCOMPAGNATEURS

Vous pouvez choisir d'en avoir plusieurs

- Ils doivent être titulaires du permis B depuis au moins 5 ans consécutifs.
- Ils doivent avoir l'accord de leur assureur.
- Ils doivent être mentionnés dans le contrat signé avec l'école de conduite.



SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES



CONDUITE SUPERVISÉE MANUELLE

**ESSAYER
LA CONDUITE SUPPERVISÉE**

**ELLE COMPLÈTE LA FORMATION
INITIALE DE L'AUTO-ÉCOLE
ET PERMET DE S'EXERCER
À LA CONDUITE EN DEHORS
DE L'AUTO-ÉCOLE AVEC
UN ACCOMPAGNATEUR**

CONDUITE SUPERVISÉE AUTOMATIQUE

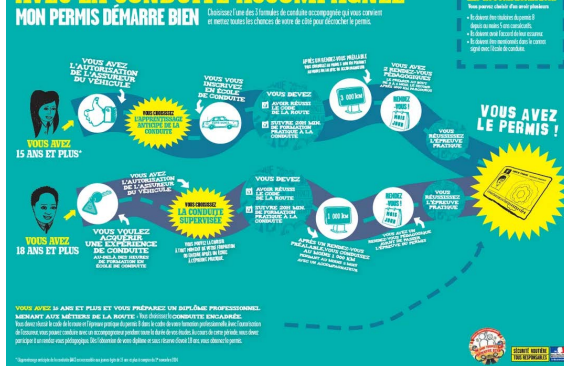
CONDUITE SUPERVISÉE

LA CONDUITE SUPERVISÉE
EST UN TYPE DE CONDUITE ACCOMPAGNÉE
ACCESSIBLE

18 ANS

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
VIVRE, ENSEMBLE.**

AVEC LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE MON PERMIS DÉMARRE BIEN



CONDUITE SUPERVISÉE

LES 3 GRANDS AVANTAGES DE LA CONDUITE SUPERVISÉE

- 1 LA CONDUITE SUPERVISÉE AUGMENTE VOTRE CHANCE DE RÉUSSITE À L'EXAMEN**
- 2 LA CONDUITE SUPERVISÉE PEUT VOUS PERMETTRE DE RÉDUIRE LE COÛT DE VOTRE FORMATION**
- 3 LA CONDUITE SUPERVISÉE DIMINUE VOS RISQUES D'ACCIDENT**

FORMATION A LA CONDUITE SUPERVISÉE

La conduite supervisée permet au candidat âgé de 18 ans au minimum, inscrit dans une école de conduite, de compléter sa formation initiale par une phase de conduite « supervisée » par un accompagnateur, afin de passer l'épreuve pratique dans des conditions plus sereines.

1.) A qui s'adresse la conduite supervisée ?

- L'apprentissage en conduite supervisée s'adresse à tous les candidats, qui souhaitent acquérir une expérience de conduite avant le passage de l'examen du permis de conduire ou après, en cas d'échec(s) à l'épreuve pratique avec l'accord de l'assureur du véhicule.

2.) Quelles sont les conditions d'accès ?

- On peut choisir la conduite supervisée :
- au moment de l'inscription à l'auto-école ou à tout moment de la formation

3.) Pour y accéder :

- avoir réussi le code de la route ;
- avoir suivi une formation pratique avec un enseignant de l'école de conduite (20 heures minimum) ;
- avoir bénéficié d'une évaluation favorable de la part de son enseignant de la conduite.

Cette période débute par un rendez-vous préalable qui a lieu en présence de l'élève et du futur accompagnateur.
L'enseignant dispense alors ses conseils aux deux parties.

4.) Déroulé de la formation

- La conduite supervisée n'impose ni durée minimale, ni distance minimale à parcourir.

5.) Quels avantages pour le candidat ?

- Acquérir un maximum d'expérience et de confiance au volant avant le passage de l'épreuve pratique

**Attention !
Pas de réduction
de la période probatoire**

Contrairement à l'apprentissage anticipé de la conduite, cette formule ne permet pas de réduire la durée de la période probatoire.

Les nouveaux titulaires du permis de conduire disposent de 6 points sur leur permis et doivent attendre trois ans sans infraction avant d'en obtenir 12.

Le candidat ne bénéficie donc pas nécessairement de tarif préférentiel sur son assurance « jeune conducteur ».

6.) Les règles incontournables d'assurance

- Avoir l'accord préalable écrit de la société d'assurance doit être obtenu, sur l'extension de garantie nécessaire pour la conduite du ou des véhicules utilisés au cours de conduite supervisée.
- Cette extension n'entraîne pas de surprime.
- Cet accord précise le ou les noms des accompagnateurs autorisés par la l'assurance.
- Il est joint au contrat de formation ou à l'avenant au contrat de formation de l'élève si le choix de la conduite supervisée a été décidé après la conclusion du contrat.

7.) En cas de refus de l'assurance

- L'assureur peut refuser de délivrer cette extension si le candidat a été condamné pour :
 - homicide et blessures involontaires ;
 - conduite sous l'emprise d'un état alcoolique ;
 - délit de fuite ;
 - refus d'obéir à un ordre de s'arrêter émis par les forces de l'ordre ; conduite en période de suspension ou d'annulation du permis.
- l'assureur peut également refuser d'assurer le nouveau conducteur en apprentissage, s'il estime que sa conduite présente un risque est trop élevé.
- Si vous estimez néanmoins que ce refus est discriminant, vous pouvez saisir le médiateur des assurances.